

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FONTAIN – LA VEZE – PUGEY

Compte rendu du Conseil Syndical du mercredi 10 mars 2021

Le 10 mars 2021 à vingt heures le Conseil Syndical du SIFALP s'est réuni à la salle des fêtes de Pugey, sous la présidence de Monsieur Yannick Favory, Président du SIFALP, à la suite de la convocation adressée.

Membres présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Catherine HAMMELIN, Claire APFFEL
Commune de La Vèze : Jean-Pierre JANNIN, Jacques CHOPARD, Jérôme TRONCIN
Commune de Pugey : Céline MOISSON, Yannick FAVORY, Emmanuelle MAUCOURANT

Invités présents :

Frank LAIDIE : Maire de Pugey
Sébastien MOREL : Premier adjoint commune de Pugey
Arnaud CORTE : Délégué au Développement Local des FRANCAS

Secrétaire de séance : Jérôme TRONCIN

Ordre du Jour :

1. Présentation des tarifs du périscolaire
2. Présentation du budget 2021
3. Délibérations : Budget (Compte de gestion 2020, compte administratif 2020, affectation des résultats 2020, budget primitif 2021, participation des communes 2021)
4. Questions diverses

Il s'agit du premier budget du mandat.

Les premiers adjoints des différentes communes sont invités, dans le cadre du vote des budgets des communes et du poids de la participation au SIFALP dans leur budget.

En amont de la réunion du SIFALP, Arnaud Corté, Délégué au Développement Local des Francas présente les différents éléments concernant le budget du périscolaire et l'impact du prestataire de cantine sur le budget des Francas et la collectivité.

Yannick Favory rappelle que sur le budget 2021 les gros postes les plus importants sont les frais de personnel 31% et les dépenses liées aux Francas 28%. Il indique que le SIFALP souhaite faire évoluer sa prestation de cantine afin de respecter dès la rentrée de septembre 2021 les éléments de la loi EGALIM qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022 et atteindre dès l'automne 2021 le niveau de performance prévu pour 2025. Un appel d'offres a été lancé auprès de six prestataires. L'étude des différentes offres a conduit à présenter les conséquences tarifaires de trois prestataires du fait de la complexité des travaux budgétaires. **Les trois prestataires sélectionnés sont donc API, Mille et un repas et Carte Blanche, soit les moins et plus disant ainsi qu'un prestataire médiant.**

1) Présentation des tarifs du périscolaire

Arnaud Corté présente alors les tarifs actuels et les différents tarifs qu'il a élaboré en accord avec le bureau du SIFALP pour chacun des prestataires sélectionnés pour la rentrée de septembre 2021. Il convient ici de préciser la nature des évolutions tarifaires. A. Corté rappelle que le SIFALP assure, par sa politique de subvention, des prix de prestation bas, ce qui a permis notamment de ne pas augmenter les tarifs sur les deux derniers mandats. D'autre part, il est une des rares collectivités à proposer une dégressivité pour les fratries. Il indique que si 50% des familles du SIFALP ont un quotient familial (QF) supérieur à 1201 entre 26% et 30 % ont un QF inférieur à 800.

Différentes contraintes budgétaires obligent aujourd'hui à revoir certains points de cette stratégie afin d'équilibrer financièrement le budget du périscolaire. Les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires sont ainsi augmentés afin d'équilibrer les budgets de ces prestations. Ils restent néanmoins inférieurs à la moyenne des tarifs pratiqués sur l'agglomération. La fratrie trois enfants et la seconde tranche CAF ont été supprimées car elles ne concernaient que très peu de familles du groupe scolaire. Pour autant, le SIFALP a souhaité maintenir des tarifs de cantine assez bas en alignant les fratries de 2 enfants sur le tarif, plus favorables aux familles, de l'ancienne fratrie trois enfants.

Il faut constater que les prestataires sélectionnés offrent des tarifs très variables qui ont des conséquences différentes sur la tarification. A. Corté rappelle qu'il est nécessaire de bien comprendre que les tarifs de la prestation méridienne incluent le coût du repas mais aussi les coûts du personnel d'encadrement, d'assurance etc. D'autre part, les tarifs s'équilibrent sur l'ensemble du budget des FRANCAS, il n'est donc pas possible de n'envisager qu'une seule prestation pour parvenir à l'équilibre budgétaire souhaité.

Il ressort de la présentation que :

L'offre du prestataire API permet de conserver l'offre tarifaire méridienne précédente, le surcoût étant absorbé par la subvention du SIFALP et l'augmentation des tarifs du mercredi et des vacances.

A l'inverse, le surcoût du prestataire Carte Blanche nécessite de supprimer les fratries et dépasse la capacité de la collectivité à financer le temps méridien, ce qui impose donc d'augmenter la participation des familles.

Le prestataire 1001 repas propose des tarifs intermédiaires qui entraînent une augmentation moindre pour les familles.

Après cette présentation et avoir répondu aux différentes questions A. Corté quitte la réunion.

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité

2) Présentation du budget

Y. Favory présente les grands postes du budget en insistant particulièrement sur les grands postes de dépenses, les recettes issues de chaque commune, la forte capacité d'investissement du SIFALP issue d'un complément de subvention arrivée après la fin des travaux de rénovation mais aussi des dépenses de fonctionnement non engagées du fait du COVID.

Il rappelle ensuite les principaux objectifs de la construction du budget 2021, combler le déficit structurel du budget, garder trois ATSEM et réduire les contrats précaires.

Il indique les différents points de la méthode utilisée pour

- Réduire les dépenses de fonctionnement : Affiner le montant des dépenses prévisionnelles en fonction de la réalité des réalisés précédents.
- Réduire les prévisions budgétaires sur les frais pédagogiques en accord avec les enseignants et les frais des Francas en accord avec A. Corté.
- Réduire les dépenses investissement qui sont divisées par 4.

Néanmoins malgré ces économies le budget est sans risque car on conserve des marges, par exemple le poste d'Atsem et les fluides sont surévalués. D'autre part si des besoins exceptionnels apparaissent, le SIFALP peut les financer par des DM. Le président propose un accord de principe pour n'utiliser sur ce mandat qu'un 1/3 de la capacité d'investissement du SIFALP.

Enfin Y. Favory présente les clefs de répartition entre les communes, en insistant sur la problématique des effectifs.

3) Délibérations

Objet : Vote du Compte de gestion

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet : Vote du Compte administratif 2020

Madame Catherine HAMELIN, Vice-Présidente est élue à l'unanimité président de la séance.
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport de la Présidente de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président Monsieur Yannick FAVORY se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,
Mme Catherine HAMELIN précise que Monsieur FAVORY ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 5 membres présents (outre le Président) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	+ 324 564.88	+ 84 574.03
Dépenses 2020	- 256 178.64	- 74 164.45
Résultat net de l'exercice 2020	+ 68 386.24	+ 10 409.58
Report de l'exercice 2019	+ 190 790.13	- 42 132.38
Résultat clôture 2020	+ 259 176.37	- 31 722.80

Restes à réaliser dépenses	2 500.00
Déficit d'investissement	- 31 722.80
Besoin de financement	224 953.57

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Objet : Affectation des résultats

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Vu le compte administratif,
Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

D 001 Solde d'exécution d'investissement reporté (Déficit)	- 31 722.80
R 002 Excédent de fonctionnement reporté	224 953.57
R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	34 222.80

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2021 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	317 500.00	317 500.00
Résultat de fonctionnement reporté		224 953.57
Total de la section fonctionnement	317 500.00	542 453.57
Crédits votés au titre du présent budget	70 250.00	102 522.80
Résultat d'investissement reporté	31 722.80	
Total de la section investissement	101 972.80	102 522.80

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Objet : Participation des communes 2021

Le rapport du Président entendu,

Les Membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- de fixer la participation 2021 des communes pour le fonctionnement du SIFALP à un montant total de 300 000 € qui sera appelé :
 - au mois de mars pour 120 000 €
 - au mois de mai pour 90 000 €
 - au mois de septembre pour 90 000 €

4) Questions diverses

- Suite au mail de la directrice du groupe scolaire concernant la communication aux familles via les mairies pour les inscriptions scolaires, il propose une rencontre des secrétaires de mairie avec la directrice et le cas échéant les FRANCAS, avec remise d'un kit d'inscription (pour l'école et la cantine).

- Il propose aux différents maires l'ouverture d'une réflexion sur la ou les stratégies immobilières des communes afin d'assurer le maintien des effectifs.

- Il évoque la problématique des enseignants du Rased à qui la commune de Saône a coupé les crédits.

-Il rappelle que le comité de PEDT se tiendra le 23 mars.